

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 7 AVRIL 2022 A 20H30**

DATE DE CONVOCATION : 1 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE : 1 AVRIL 2022

CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

POUVOIRS : 2

VOTANTS : 21

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaients présents : Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE- REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Absent (s) représenté (s) : Madame GENDRE Geneviève a donné pouvoir à Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur JOLY Clément a donné pouvoir à Monsieur BOURDAUX Alain

Absent (s) excusé (s) : Monsieur ROI Medhi

Absent (s) : Monsieur CIGLAR Stéphane

Secrétaire de Séance : Monsieur ATRIDE Edie est désigné pour remplir cette fonction

D-07042022-1

**FINANCES :
COMPTE DE GESTION 2021 - COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 21 voix pour :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les résultats d'exécution 2021 du compte de gestion de la commune qui peuvent se résumer ainsi :

	RESULTAT DE CLOTURE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	INTEGRATION DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE 2021
Investissement	898 832,87 €		517 120,33 €		1 415 953,20 €
Fonctionnement	1 373 992,24 €	873 992 €	888 825,96 €		1 388 826,20 €
TOTAL	2 272 825,11 €	873 992 €	1 405 946,29 €		2 804 779,40 €

Pour 21 : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre : 0

Abstention : 0

D-07042022-2

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT
--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le projet de compte administratif tel que présenté par Monsieur DELPORTE, Maire Adjoint,

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux écritures du compte de gestion établi par le comptable de la commune à l'exception de l'exécution en section d'investissement des opérations d'équipement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 voix pour : (Madame le Maire ayant quitté la salle)

ARTICLE 1 : ADOPTE le compte administratif de la commune de l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 687 806,85 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 576 632,81 €
Excédent d'exercice	888 825,96 €
Excédent de clôture	1 388 826,20 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	676 564,11 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 193 684,44 €
Excédent d'exercice	517 120,33 €
Excédent de clôture	1 415 953,20 €
Restes à réaliser en dépenses 2021	603 428,24 €
Restes à réaliser en recettes 2021	169 740 €

ARTICLE 2 : DÉCIDE d'affecter le résultat de clôture de la façon suivante :

- ▶ **1 088 826,20 euros à l'article 002** en Fonctionnement
- ▶ **300 000 euros à l'article 1068** en Investissement

Pour 20: Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre : 0

Abstention : 0

D-07042022-3

FINANCES :
VOTE DES TAUX ET TAXES LOCALES 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1639 A du code général des impôts ;

VU le Débat d'orientation budgétaire 2022,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes locales pour 2022.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 21 voix pour :

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

2022

Taxe d'habitation	17.59 %	(Uniquement pour information taux figé)
Taxe foncière (bâti)	37.08%	
Taxe foncière (non bâti)	90.36 %	

Pour 21 : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre : 0

Abstention : 0

D-07042022-4

**FINANCES :
BUDGET PRIMITIF 2022**

ENTENDU l'exposé de **Monsieur Jacques DELPORTE**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix pour :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le budget primitif « Commune » pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	7 656 637,85 €	7 656 637,85 €
Investissement	4 921 563,91 €	4 921 563,91 €

Pour 19 : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène,

Contre 2 : Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Abstention : 0

D-07042022-5

FINANCES : NOUVEAUX TARIFS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de **MADAME LE MAIRE**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix pour :

ARTICLE 1: DÉCIDE d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire de 3% à partir du 1^{er} septembre 2022 selon la grille suivante :

Nouvelle grille de restauration scolaire avec 3% d'augmentation

Revenu fiscal de référence du ménage*	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge et +
<u>Inférieurs à 12 999 €</u>	3,16 €	2,97 €	2,76 €	2,49 €
De 13 000 € à 19 999 €	3,43 €	3,18 €	2,97 €	2,68 €
De 20 000 € à 27 999 €	4,09 €	3,88 €	3,67 €	3,30 €
De 28 000 € à 36 999 €	4,54 €	4,31 €	4,10 €	3,68 €
De 37 000 € à 53 999 €	5,02 €	4,77 €	4,52 €	4,06 €
<u>De 54 000 € à 71 999 €</u>	5,54 €	5,27 €	5,00 €	4,49 €
<u>Supérieurs à 72 000€</u>	5,83 €	5,53 €	5,24 €	4,73 €

ARTICLE 2 : DIT que les revenus pris en compte correspondent au revenu fiscal de référence annuel ménage apparaissant sur le dernier avis d'imposition fourni par l'administration fiscale.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes seront encaissées sur la régie « périscolaire ».

Pour 19 : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène,

Contre 2 : Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Abstention : 0

FINANCES :
**CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL
AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL, MAINTIEN DU PARITARISME ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES**

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2 et 4,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

CONSIDERANT que la consultation des organisations syndicales interviendra au moins 6 mois avant la date du scrutin,

CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 66 (soixante-six) agents,

CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de :

- 66 agents, 41 Femmes - 25 hommes
- soit 62 % femmes
- soit 38 % hommes

Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes

ENTENDU l'exposé de **MADAME LE MAIRE**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 21 voix pour :

ARTICLE 1^{er} : DECIDE de créer un Comité social territorial compétent pour les agents de la commune de Ferrières en Brie ;

ARTICLE 2 : FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

ARTICLE 3 : DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

ARTICLE 4 : DECIDE le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

Pour 21 : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre : 0

Abstention : 0

MADAME LE MAIRE demande s'il y a des observations.

Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21H00.



Le Maire,

Mireille MUNCH